

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	17

**N° D054_ Mise à jour de la dénomination des
voies sur la commune**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 octobre 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra

Absent (2) : VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h02*).

Excusés (3) : WIART Florine pouvoir à BURNET Stéphanie
WAGNER Jean-Pierre pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER
TRINCAT Christophe pouvoir à Patrice CHEVALLAY

Votants (17)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a obligation de nommer toutes les voies. La commune a publié sa Base Adresse **Locale** qui regroupe toutes les adresses de la commune.

Ces adresses sont ensuite retranscrites sur la Base Adresse Nationale qui constitue le référentiel officiel des adresses en France :

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/74249#12.71/46.369/6.6395>

Ce travail de mise à jour de la Base Adresse Locale a permis de mettre en exergue certaines incohérences et lacunes dans la dénomination des voies et dans la numérotation des constructions.

Or, il est essentiel d'identifier clairement les adresses des immeubles afin d'améliorer :

- **La sécurité des administrés** : Intervention des services d'urgence, de la police, de la gendarmerie
- **L'efficacité des services** : Installation de la fibre, livraisons, réseaux

Il est donc nécessaire de renommer certaines voies qui ne sont pas clairement identifiables.

Au hameau de Chez Burquier, il est proposé la création du Chemin des Chenevés partant du centre du hameau en direction du Sud.

Au hameau de Forchez, il est proposé la création du Chemin des Marmalles partant du chemin des Confins en direction de l'ancien moulin.

Par ailleurs, il convient de rectifier des erreurs matérielles dans la liste des voies et lieux-dits de la commune.

Liste des voies communales et voies privées ouvertes à la circulation mise à jour :

- Champs Mottay
- Château Vieux
- Chemin Colaret
- Chemin de Gollossy
- Chemin de la Chavanne
- Chemin de la Corne
- Chemin de la Gottetaz
- Chemin de la Grotte
- Chemin de la Vavie
- Chemin de Pierre Grosse
- Chemin des Champs Gaillet
- Chemin des Chenevés
- Chemin des Confins
- Chemin des Lavois
- Chemin des Longeraies
- Chemin des Marmalles
- Chemin de Sous la Ville
- Chemin des Poses
- Chemin des Rebet
- Chemin des Terraillets
- Chemin des Turbines
- Chemin du Champ des Grives
- Chemin du Champ du Bois
- Chemin du Coulin
- Chemin du Crêt Martin
- Chemin du Fayet
- Chemin du Jagrey
- Chemin du Moulin
- Chemin du Nant
- Chez Bouchex
- Chez Collomb
- Coppy Les Crêtes
- Gremey
- Impasse Chantebise
- Impasse de Gremey
- Impasse de la Chaumière
- Impasse de la Cheneau
- Impasse de la Fin
- Impasse de la Foulie
- Impasse de la Lanche
- Impasse de l'Orchidée
- Impasse des Thuys
- Impasse du Crozat
- Impasse du Mont Benand
- Le Fond des Lanches
- Le Maravant
- Les Ingels
- Piolan
- Place
- Roseires
- Route de Bellevue
- Route de Chez Potruz
- Route de Courtet
- Route de Cumilly
- Route de la Chapelle
- Route de la Chaumière
- Route de la Créto
- Route de la Croix du Cœur
- Route de la Fin Franche
- Route de la Forge
- Route de la Plage
- Route de la Saugue
- Route de la Scierie
- Route de l'Ugine
- Route de Pessay
- Route de Rully
- Route des Allobroges
- Route des Fayards
- Route des Grands Prés
- Route des Mollards
- Route des Quatre Vents
- Route des Sources
- Route du Camping
- Route du Chablais
- Route du Champ Querbay
- Route du Chenay
- Route du Chêne
- Route du Collège
- Route du Crochédé
- Route du Gavot
- Route du Pardon
- Route du Pré Bandaz
- Rue Ciriél
- Rue de Blonay
- Rue des Bassins
- Rue du Four à Pain
- Serres
- Vers la Grange
- Vers le Four

Liste des lieux-dits :

- Champ Querbay
- Chez Bochet
- Chez Burquier
- La Beunaz
- La Gottetaz
- Les Faverges
- Lotissement des Cerisiers
- Lotissement des Mollardiers
- Lotissement du Hameau de Gavot
- Lyonnet
- Pierre Grosse
- Poëse
- Praubert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

Au registre sont les signatures

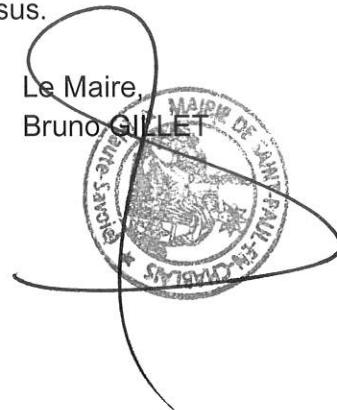
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20241024-D054_2024-DE